

Caillault, Antoine Alexis

Cote de référence	FR ANOM COL H 673
Code de communication	zone générique = FM, zone cote = H673/caillaulta
Condamné en	1868
Envoyé en	Nouvelle-Calédonie
N° matricule	2423 / 3758

Communicabilité

Dossier communicable selon le Code du patrimoine (article L. 213-2).

Document complémentaire : le registre des matricules

